

■ **Université de Neuchâtel**, à Neuchâtel, Faubourg du Lac 5a, CH-645-4100290-8. Entreprise de droit public. Statuts du: 02.11.2002. Etablissement de droit public créé par la loi sur l'Université du 05.11.2002. But: L'Université a pour tâches fondamentales l'enseignement supérieur et la recherche. Par son enseignement, elle assure la transmission des connaissances nécessaires aux professions qui exigent une formation académique, favorise l'éveil de l'esprit critique et prépare les étudiants au travail scientifique. Elle contribue également à la formation continue de niveau supérieur et offre des études postgrades. Elle peut exercer des mandats ou fournir des services dans la mesure où il n'en résulte aucun préjudice pour l'accomplissement de ses tâches premières. Par ses recherches, elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au sein de la société. A cette fin, elle peut créer des organismes de valorisation de droit public ou de droit privé et prendre des participations dans des sociétés. Elle peut aussi déléguer à des tiers certaines tâches liées à cette valorisation. Organisation: rectorat; recteur; Conseil de l'Université; Sénat. Signature collective à deux de Strohmeier Alfred, de Bâle, à Neuchâtel, recteur, ou collective à deux avec le recteur, de Haag Daniel, de Bâle, à Neuchâtel, et Schulthess Daniel, de Zurich, à Neuchâtel, vice-recteurs.

Journal no 2819 du 24.10.2006
(03613614 / CH-645.4.100.290-8)